



Paris, le 5 mars 2020

Lettre ouverte

A l'attention de
Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de ville
5 rue Lobau
75004 Paris

Objet : Réponse de CGT FTDNEEA à la lettre ouverte de madame la Maire de Paris sur les conséquences de la réforme des retraites.

Madame la Maire de Paris,

Par courrier du 28 février 2020, vous faites part de votre inquiétude à Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat du ministère de l'action et des comptes publics, au sujet des conséquences du projet de loi retraites pour les agents de la Ville de Paris bénéficiant de la catégorie active et de la catégorie insalubre.

Comme vous l'indiquez, les égoutiers et les éboueurs peuvent actuellement partir à 52 ans et 57 ans respectivement.

Nous nous permettons de vous rappeler que les Fossoyeurs, les Conducteurs, les TSOA, une partie de la Maîtrise du STEA ainsi que les agents CMA bénéficient également de ces régimes.

Vous argumentez justement en précisant que ces agents sont particulièrement exposés aux risques professionnels et que leur espérance de vie est largement impactée par ceux-ci.

Pourtant, vous passez sous silence des éléments essentiels pour les personnels auxquels vous faites référence.

En effet, l'ouverture des droits à la retraite est directement en relation avec le niveau de pension auquel les agents concernés peuvent prétendre. Sans un mode de calcul de la pension et un déroulement de carrière qui soient appropriés, aucun agent ne peut se permettre de partir aux âges définis.

Ce que vous demandez est donc inefficace car incomplet.

Pour être plus explicite et à titre d'exemple, un Egoutier qui partirait à la retraite à 52 ans dans le cadre de votre demande finirait dans la misère sociale. Tel que définit dans la réforme, sa pension serait calculée à partir des revenus de l'ensemble de sa carrière, non plus des 6 derniers mois.

De plus, le système par point accentuerait immanquablement cette baisse de pension.

Ce drame social serait une réalité pour l'ensemble des corps que nous venons de citer.

Madame la Maire de Paris, ces statuts spécifiques légitimes ont été pensés et organisés bien au-delà de la question de l'âge de départ à la retraite. Lorsque notre organisation syndicale revendique de meilleurs déroulements de carrière, c'est à la fois pour vivre dignement tout au long de sa carrière, c'est aussi permettre à ces agents de partir à l'âge légal avec une pension décente.

Enfin, vous semblez oublier l'ensemble des agents de la Ville qui ont tous à perdre avec cette réforme. Car quel que soit leur catégorie, active ou sédentaire, ils auraient tous à subir une baisse de pension dramatique pour leur retraite.

Il s'agit donc bien de défendre l'ensemble, une question de justice sociale et d'efficacité.

Nous regrettons vivement que votre courrier n'ai pas cette dimension.

Pour autant, cette réforme n'est pas encore mise en place malgré le recours au 49-3.

Il reste à chacun la possibilité d'agir et de se mobiliser pour défendre des acquis légitimes et obtenus de hautes luttes par les travailleurs.

Il s'agit bien aussi pour certains d'avoir les moyens de ne pas mourir au travail.

Madame la Maire de Paris, nous vous demandons de vous positionner en défense de l'intégralité du système de retraite actuel, pour l'ensemble de vos agents et de leurs acquis.

Pour la CGT FTDNEEA
Le Secrétaire Général
Régis VIECELI